Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le
ID : 080-218001295-20250930-25_68-DE

Département

Somme

Arrondissement

Péronne

Ville de BRAY-SUR-SOMM

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 25-68

Objet : Budget Principal : Décision budgétaire modificative n° 2

Date convocation : 23/09/2025
Date d'affichage : 02/10/2025

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 15

Le trente septembre deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Goblet Ludovic, maire.
Présents : Mmes Blieck, Bochu, Brochart, Chovaux, Dartois, Merlier, Vansuyt
Mrs Carnat, Damay, Dormy, Dubocage, Galland, Goblet, Laine, Rognerud

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que les crédits ouverts à certains articles du budget principal sont insuffisants, et propose de voter les crédits nécessaires suivants :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chap.011 Charg.à caractère général cpte 615 221	- 17 000,00€		
Chap.011 Charg.à caractère général cpte 622	+ 1 500,00€		
Chap.011 Cpte 6283 Frais de nettoyage locaux	+ 1 500,00€		
Chap.012 Charg.de personnel non titulaire			
Cpte 6413	+ 8 500,00€		
Cpte 633	+ 1 000,00€		
Cpte 6450	+ 3 500,00€		
Cpte 6470	+ 1 000,00€		
Chap.65 Autres charges Cpte 65888	+ 22 668,00€		
Chap.68 Dotation Cpte 686 Provision	- 22 668,00€		
Total	0,00€	Total	0,0€

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Total	0,00€	Total	0 ,00€

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de voter les crédits nécessaires.

Pour extrait conforme,

Le maire,

Ludovic GOBLET

Le secrétaire de séance,

François LAINE

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le
ID : 080-218001295-20250930-25_69-DE

Département
Somme

Ville de BRAY-SUR-SOMM

Arrondissement
Péronne

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 25-69

Objet : Maître d'œuvre pour l'aménagement du Centre Bourg

Date convocation : 23/09/2025
Date d'affichage : 02/10/2025

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 15

Le trente septembre deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Goblet Ludovic, maire.

Présents : Mmes Blieck, Bochu, Brochart, Chovaux, Dartois, Merlier, Vansuyt
Mrs Carnat, Damay, Dormy, Dubocage, Galland, Goblet, Laine, Rognerud

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement du Centre Bourg la sollicitation d'un maître d'œuvre en charge, en lien avec le maître d'ouvrage, de la réalisation du projet en respectant les délais, les coûts et le cahier des charges mais également la sollicitation de prestataires intellectuels, est nécessaire.
Leurs missions sont très importantes dans l'élaboration du projet.

Une proposition d'un bureau d'études était parvenue en collectivité en 2024.
Le coût de cette mission est de 18 890€ HT, soit 22 668,00€ TTC .

Monsieur le maire sollicite les membres du conseil municipal pour avoir mandat d'accepter l'intervention du maître d'œuvre.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- ✓ autorise Monsieur le maire à accepter l'offre du candidat qui lui a été remise,
- ✓ les crédits nécessaires seront inscrits en reste à réaliser sur le compte 65 888 du budget primitif de l'exercice 2025,
- ✓ autorise Monsieur le maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette mission.

A l'exception de Monsieur Carnat qui s'abstient.

Pour extrait conforme,

Le maire,

Ludovic GOBLET

Le secrétaire de séance,

François LAINE

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le
ID : 080-218001295-20250930-25_70-DE

Département
Somme
Arrondissement
Péronne

Ville de BRAY-SUR-SOMME

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 25-70

Objet : Recrutement d'un agent contractuel de remplacement

Date convocation : 23/09/2025
Date d'affichage : 02/10/2025

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 15

Le trente septembre deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Goblet Ludovic, maire.

Présents : Mmes Blieck, Bochu, Brochart, Chovaux, Dartois, Merlier, Vansuyt
Mrs Carnat, Damay, Dormy, Dubocage, Galland, Goblet, Laine, Rognerud

- *Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13 ;*

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

Il convient d'autoriser Monsieur le maire de recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code général de la fonction publique.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
- ✓ de le charger de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- ✓ de prévoir les crédits nécessaires au budget principal.

Pour extrait conforme

Le maire,

MAIRIE DE BRAY-SUR-SOMME 80340

Ludovic GOBLET

Le secrétaire de séance,

François LAINE

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le
ID : 080-218001295-20250930-25_71-DE

Département
Somme
Arrondissement
Péronne

Ville de BRAY-SUR-SOMME

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 25-71

Objet : Création d'un emploi permanent

Date convocation : 23/09/2025
Date d'affichage : 02/10/2025

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 15

Le trente septembre deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Goblet Ludovic, maire.

Présents : Mmes Blieck, Bochu, Brochart, Chovaux, Dartois, Merlier, Vansuyt
Mrs Carnat, Damay, Dormy, Dubocage, Galland, Goblet, Laine, Rognerud

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc aux membres du conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.
En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Monsieur le maire propose de créer un emploi d'agent technique à temps complet, relevant de la catégorie C à compter du 1er décembre 2025.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoint technique principal de 2nde classe, relevant de la catégorie hiérarchique C.
L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Entretien des bâtiments, des espaces verts, assurant une polyvalence.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public conformément aux dispositions fixées par l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le
ID : 080-218001295-20250930-25_71-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, :

- ✓ Considérant le tableau des emplois adopté par délibération le 12 juin 2025,
- ✓ Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent de d'agent technique à compter du 1er décembre 2025

DECIDE :

- ✓ d'adopter la proposition de Monsieur le maire
- ✓ de modifier comme suit le tableau des emplois, à compter du 1er décembre 2025 :

1 - Filière administrative

Attaché Territorial à temps complet	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet	1

2 - Filière technique

Agent de maîtrise à temps complet	2
Adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet	2
Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet	2
Adjoint technique à temps complet	1

3 - Filière police

Brigadier-chef principal à temps complet	1

- ✓ d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- ✓ d'autoriser l'autorité territoriale à recruter des agents contractuels sur la base de l'article 332-13 du code général de la fonction publique pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiels ou momentanément indisponibles dans les conditions qui ont conduit à la création au tableau des effectifs de l'emploi occupé.

Cette délibération annule et remplace la délibération 25-53 Bis relative à la modification du tableau des effectifs.

Pour extrait conforme

Le maire,

Ludovic GOBLET

Le secrétaire de séance,

François LAINE

Envoyé en préfecture le 02/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le
ID : 080-218001295-20250930-25_72-DE

Département
Somme
Arrondissement
Péronne

Ville de BRAY-SUR-SOMME

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 25-72

Objet : Implantation d'un poste de transformation au Camping municipal

Date convocation : 23/09/2025
Date d'affichage : 02/10/2025

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 15

Le trente septembre deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Goblet Ludovic, maire.

Présents : Mmes Blieck, Bochu, Brochart, Chovaux, Dartois, Merlier, Vansuyt
Mrs Carnat, Damay, Dormy, Dubocage, Galland, Goblet, Laine, Rognerud

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal qu'en vue d'installer un poste de transformation électrique sur la parcelle AE 102, située au camping municipal, il convient de signer la convention établie par le Territoire d'Energie de la Somme (TE 80).

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- ✓ autorise Monsieur le maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette mission.

Pour extrait conforme

Le maire,

Ludovic GOBLET

Le secrétaire de séance,

François LAINE